

# Navigation

[www.ville-biscarrosse.fr](http://www.ville-biscarrosse.fr)



Feux interdits / Chiens interdits / Scooters des mers réglementés.  
Interdiction de séjourner la nuit sur les bateaux.

# Tarifs

Le Service Navigation de la Ville de Biscarrosse vous propose trois types de vignettes :

■ vignette à l'année, au mois, ou à la semaine.

→ Une vignette pour naviguer sur le lac

Pour vous en acquitter, vous devez vous rendre :

■ à la Mairie, courant du 1<sup>er</sup> trimestre jusqu'à la fin du mois de juin.

■ à la Régie du port de Navarrosse, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2015

■ dans les établissements suivants, du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2015 :

/ Charlet Nautic 40, 238 chemin de Maguide - (Lac Nord)

/ Nautic 40, 400 chemin de Maguide - (Lac Nord)

/ Nautic- Services, 125 rue de la Tanche Navarrosse (Lac Nord)

## Soyez en règle !

Le tarif, voté en Conseil Municipal, varie selon la puissance du moteur. Sa couleur détermine l'année civile en vigueur.

TARIFICATIONS	ANNUELS	MENSUELS
Bateaux moteur < 10 CV et voiliers	22 €	13 €
Bateaux moteur entre 10 et 49 CV	73 €	45 €
Bateaux moteur entre 50 et 99 CV	95 €	56 €
Bateaux moteur entre 100 et 149 CV	132 €	87 €
Bateaux moteur > 150 CV + jets et engins assimilés	173 €	107 €
Bateaux propres < 100 CV	69 €	-
Bateaux propres ≥ 100 CV	115 €	-
	HEBDOMADAIRES	
Bateaux < 100 CV	27 €	
Bateaux ≥ 100 CV	68 €	

**Contacts :** Ville de Biscarrosse

Régie du Port de Navarrosse : 05 58 09 84 79

Service Navigation : 05 58 83 40 40